



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'OFFRE « AirFixe» DE CIEL TELECOM

Ce document est disponible sur le site de CIEL TELECOM : www.cieltelecom.com

Les présentes Conditions Générales de Vente (« **CGV** ») définissent les conditions dans lesquelles Ciel Telecom vend sur son site Internet des offres de création de site internet pro.

Ces conditions spécifiques ne se substituent pas aux : « CONDITIONS GENERALES DU SERVICE CIEL ENTREPRISES»

ARTICLE 1. SPECIFICITES DE L'OFFRE AirFixe

- 1.1. Ciel Telecom fournit aux clients AirFixe le boîtier AirFixe à connecter à un téléphone fixe (prêté durant toute la durée de l'abonnement) ainsi que le forfait correspondant.
- 1.2. **L'offre de base à 14.90€ HT/mois comprend :**
 - La location du boîtier AirFixe
 - Le forfait AirFixe avec appels illimités vers les fixes et les mobiles de France métropolitaine
- 1.3. **Hors forfait**

Les communications au-delà de 20h/mois, ou les communications acheminées vers des numéros payants ou des numéros étrangers sont sujettes à une tarification hors forfait (cf table tarifs hors forfaits- offre AirFixe disponible sur www.cieltelecom.com)

- 1.4. **Numéro de secours**

Chaque boîtier AirFixe est lié à un numéro de secours commençant par 06 ou 07. Il s'agit du numéro d'identification du boîtier AirFixe et pouvant s'afficher lorsque des appels sont émis depuis le téléphone fixe branché au boîtier AirFixe.

- 1.5. **Engagement**

L'engagement est de 12 mois à compter de la souscription à l'offre AirFixe.

ARTICLE 2. COMMANDE ET ACTIVATION

- 2.1. Toute commande implique l'acceptation entière et sans réserve par l'acquéreur des présentes CGV.
- 2.2. La souscription s'effectue suite à une signature orale
- 2.3. Toute personne qui souscrit pour le compte de l'entreprise qu'il représente déclare avoir l'autorisation du dirigeant pour le faire. Ciel Telecom ne pourra être tenu pour responsable si un salarié outrepassé ses droits.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'OFFRE « AirFixe» DE CIEL TELECOM

2.4. L'activation ne peut se faire que si le Client communique son code Banque et son numéro commerçant

2.5. Le temps prévu de livraison du matériel est de 2 à 3 jours ouvrés- sous réserve que le client se trouve sur le lieu indiqué de livraison au moment où s'y rendra la société de livraison

2.6. Le matériel arrive déjà configuré avec les logiciels et options commandés par le client lors de sa souscription.

ARTICLE 3. FACTURATION ET PAIEMENT

3.1. Factures bimestrielles

Les factures de Ciel Telecom sont bimestrielles.

Les forfaits et options sont facturés sans prorata temporis et sont payables à terme échu. Toute période entamée est due en totalité et ne donne lieu à aucun report ou remboursement en cas de non utilisation, d'utilisation partielle, de désactivation ou de résiliation. Dans tous les cas, le Client demeure redevable du paiement des montants dus. Pour une rupture d'engagement dans la durée, les forfaits seront perçus jusqu'à la date de fin d'engagement.

Tout mois entamé est dû. La facturation du forfait démarrera au moment où le boîtier sera vérifié et que le client pourra passer des appels depuis ce dernier.

Les tarifs complets du Service ainsi que leurs modalités d'application sont précisés dans le site de ciel Telecom (www.cieltelecom.com).

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer. Le Client peut consulter le Site Web pour prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur.

En cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, Ciel Telecom peut suspendre le site dans les 2 jours ouvrés suivant l'impayé. En cas d'impayé impliquant l'envoi de 3 relances, Ciel Telecom facturera un montant de 30 euros hors taxes par relance.

ARTICLE 4. DROIT DE RETRACTATION

4.1. Dans le cadre d'une commande, l'acquéreur dispose de 24 heures francs à compter de la validation de la commande pour exercer son droit de rétractation ou pour se rétracter de l'offre AirFixe.

Dans ce cas, Ciel Telecom remboursera l'acquéreur, dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date à laquelle il a exercé son droit de rétractation.

Ciel Telecom ne pourra être tenu responsable dans le cas où le client n'a pas donné certaines informations qui impliqueraient des erreurs ou des retard d'activation.

ARTICLE 5. RESILIATION

8.1. Le contrat liant le Client et Ciel Telecom l'est pour une durée de 12 mois. Si le Client souhaite résilier avant la fin de son engagement, il devra envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception. La Résiliation interviendra alors après un préavis de 3 mois.



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'OFFRE « AirFixe» DE CIEL TELECOM

La rupture de contrat avant la date d'échéance, implique que client règle la somme de 260 euros HT ainsi que tous les forfaits jusqu'à date de fin d'engagement .

Le client dispose de 1 mois pour rendre le matériel qui lui a été loué. En cas de non retour du matériel sous 1 mois, le client devra régler la somme de 100€ correspondant au montant du matériel.

Les pénalités de rupture de contrat seront dues dans tous les cas de résiliation anticipée, notamment pour les motifs suivants : départ à la retraite, décès, cession de fonds de commerce, cessation d'activité, déménagement, hospitalisation, faillite.

8.2. Au terme de la résiliation et sous réserve qu'il s'est acquitté de tous les frais dus, le Client est propriétaire de son site internet.

ARTICLE 6. COMPETENCE SPECIFIQUE

9.1 . Les Contrats de Service sont régis par les dispositions légales. Tout litige portant sur l'interprétation, la conclusion ou l'exécution du Contrat de Service sera soumis au Tribunal de Paris compétent.

Pour contacter Ciel Telecom :

Ecrire à : Ciel Telecom, 25 rue nationale, 72230 GUECELARD Téléphone : 02.46.65.02.90 télécopie : 01.70.36.74.74, e-mail : serviceclient@cieltelecom.com Siège social : Ciel Telecom, SAS au capital de 300 000 euros 4 rue Dahomey 75011 paris RCS : **478 515 059** – code Naf 4649z – www.cieltelecom.com